

## FONDS DE SOUTIEN A L'OBTENTION VEGETALE

### APPEL A PROPOSITIONS

Date de clôture: mardi 31 Janvier 2023

### I. CONTEXTE DE L'APPEL A PROPOSITIONS ET OBJECTIFS

L'accord interprofessionnel relatif au renforcement des moyens de la recherche et de l'innovation variétale dans le domaine des céréales à paille, conclu au sein de SEMAE, définit le Fonds de Soutien à l'Obtention Végétale (FSOV) comme un fonds destiné à financer des programmes de recherche d'intérêt général répondant à l'objectif d'accompagner la filière « semences de céréales à paille » vers sa **transition agroécologique et l'amélioration de la qualité des produits.**

Depuis 2001, la filière céréale à paille a mis en place un accord interprofessionnel relatif au renforcement de l'obtention végétale dans le domaine du blé tendre. Suite à la généralisation de l'accord interprofessionnel relatif au renforcement de l'obtention végétale dans le domaine du blé tendre à l'ensemble des espèces de céréales à paille (**blé tendre, blé dur, orge, avoine, triticale, seigle, épeautre et riz**), le Fonds de Soutien à l'Obtention Végétale (FSOV) est désormais ouvert à toutes ces espèces.

Ce financement par le FSOV de programme de recherche collectif doit représenter un bénéfice pour tous les agriculteurs français face aux **évolutions agronomiques, climatiques et réglementaires** actuelles ainsi que pour les consommateurs.

Par ailleurs, les contraintes agronomiques, réglementaires, environnementales et sociétales, existantes ou à venir sont autant de nouveaux défis à relever pour lesquels le progrès génétique est une des composantes essentielles d'une réponse efficiente. Ces contraintes nous amènent aujourd'hui à promouvoir des variétés à même de faire face aux stress abiotiques (y compris les stress nutritionnels comme la carence en azote) et biotiques.

### II. THEMES DE L'APPEL A PROPOSITIONS 2023

Le thème général de l'appel à propositions du FSOV 2023 est de soutenir les projets de création ou de caractérisation de **matériel végétal** dans le domaine des céréales à paille, **répondant aux objectifs de rendement sous contraintes multiples** afin de disposer de variétés performantes, satisfaisant les attentes des systèmes agricoles, agro-alimentaires et des marchés, notamment par leur **taux de**

**protéine**, et dont les performances sont relativement stables face aux aléas climatiques et aux dynamiques des bioagresseurs.

Pour son appel à proposition 2023, le FSOV souhaite mettre en avant les programmes innovants et ambitieux tant dans la prise en compte des services écosystémiques rendus que dans les interactions plantes-plantes et plantes-microorganismes.

Enfin, les programmes collaboratifs entre agronomes, éco-physiologistes, phytopathologistes et généticiens ou bien les programmes de développement d'**outils transverses** ou établissant un lien entre plusieurs espèces de céréales à paille feront l'objet d'une attention particulière.

#### a) METHODE D'EVALUATION DU MATERIEL ET DES TECHNIQUES DE SELECTION

Afin que la sélection française puisse répondre à ces attentes complexes pour l'Agriculture (maladies, stress abiotiques, réduction des intrants...) et la société dans son ensemble, elle a besoin de disposer d'un maximum de diversité génétique caractérisée Pour cela, des projets caractérisant des ressources génétiques pour l'adaptation à différentes conditions biotiques ou abiotiques des milieux (caractérisation phénotypique et moléculaire) sont attendus.

Il est également attendu des projets proposant de fournir des méthodes ou des **outils de phénotypage pertinents**, permettant aux sélectionneurs d'apprecier l'adaptabilité de leur matériel à des contraintes spécifiques (fortes températures, absorption et transfert d'azote vers les grains...). Dans ce cadre, l'évaluation phénotypique de paramètres complexes comme la résistance au stress hydrique sera appréciée.

Au-delà des projets visant à l'émergence de **matériel végétal**, de plateformes de phénotypage ou d'outils de marquage moléculaire, les projets visant à **exploiter**, dans un contexte opérationnel, les ressources génétiques et les outils aujourd'hui disponibles (outils de phénotypage, outils de marquage pour la prédiction génomique ou la sélection assistée par marqueurs, outils de caractérisation des stress abiotiques pour améliorer la compréhension des interactions génotype-milieu,...) pour générer des résultats utilisables en sélection pourraient attirer l'attention du FSOV.

#### b) ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES, AUX DYNAMIQUES DE BIOAGRESSEURS ET A LA REDUCTION DES INTRANTS

Au regard des **évolutions climatiques** constatées et à venir, des projets traitant de l'adaptation aux milieux (tolérances aux **températures extrêmes**, à la **sécheresse**, et plus généralement à l'ensemble des stress abiotiques liés au dérèglement climatique) sont attendus. Les projets s'attachant aux stress thermiques de fin de cycle seront appréciés.

L'amélioration et la durabilité de la **résistance aux bioagresseurs** restent des objectifs prioritaires pour l'ensemble des céréales à paille. Le FSOV étudiera avec intérêt, les projets visant au développement de **résistances durables pour ces espèces** (notamment aux pathosystèmes chez l'orge), ou la non-accumulation des mycotoxines (notamment chez l'orge et le blé dur). L'attention sera portée sur les programmes abordant des **méthodologies innovantes** ou des problématiques prioritaires telles que les *bioagresseurs en constantes évolutions ou émergents*, notamment en lien avec les évolutions climatiques.

De même, la réduction des intrants, en général, et des solutions de traitements phytopharmaceutiques, en particulier, génèrent des situations préoccupantes dans la gestion de toutes les problématiques phytosanitaires (maîtrise des adventices, lutte contre les ravageurs, régulation de la croissance, ...). Les programmes travaillant sur des solutions génétiques répondant à ces problématiques seront appréciés. De même, l'amélioration de l'efficience azotée, phosphatée et encore l'impact de l'architecture racinaire sur l'absorption des nutriments seraient un plus.

### c) REPONSE A LA DEMANDE DES MARCHES

Par ailleurs, en cohérence avec les attentes des marchés, les projets permettant l'augmentation conjointe du rendement et de la **teneur en protéine** ou visant à améliorer la qualité des protéines répondant à la diversité des usages chez les blés (tendre et dur) seront appréciés.

De même, chez l'orge, les programmes s'intéressant à l'amélioration de la **qualité brassicole** ou au développement de nouvelles méthodes d'évaluation des critères de qualité feront l'objet d'une attention particulière.

Dans le cas des programmes s'attachant à l'amélioration des critères qualité de transformation, l'implication des acteurs de l'aval sera appréciée.

Enfin, le FSOV souhaite apporter son soutien au **projet stratégique de filière blé dur**. C'est pourquoi, une attention toute particulière sera apportée aux projets visant à développer la recherche et l'innovation sur cette culture. Plus spécifiquement, des programmes traitant de l'amélioration de la résistance aux stress abiotiques, et aux agressions d'origine biotique (mosaïque...) ou de développement de méthode permettant une meilleure **appréciation des critères technologiques** (évaluation de la qualité pastière ou semoulière) seraient particulièrement appréciés.

## III - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Les programmes de recherche financés par le FSOV sont ouverts à toutes les espèces de céréales à pailles incluses dans l'accord : blé tendre, blé dur, orge, triticale, avoine, seigle, épeautre et riz. Les programmes acceptés feront obligatoirement, annuellement, l'objet d'un rapport d'étape.

### a) Durée

Le déroulement des travaux s'effectuera sur une période de 3 ans ou de 5 ans.

Dans le cas de programmes sur 5 ans, une validation de l'avancée des travaux au cours de la 3<sup>ème</sup> année sera réalisée par le FSOV pour déclencher la décision de financement des 2 années restantes du programme.

### b) Demandeurs

Les programmes présentés devront associer obligatoirement des partenaires d'au moins deux des catégories suivantes :

- entreprises du secteur de la sélection végétale,
- organismes publics de recherche et d'enseignement supérieur,
- instituts et centres techniques professionnels.

Un des demandeurs, le coordinateur, présentera le projet pour l'ensemble des partenaires auprès du Comité d'engagement du FSOV. Il sera l'interlocuteur de celui-ci, à charge pour lui de relayer l'information auprès des autres partenaires (éventuellement co-signataires de la convention).

Des partenariats avec des organismes de développement ou des centres de recherche européens ou étrangers sont acceptés dans le cadre de coopérations bilatérales ou de programmes européens dans la mesure où le porteur du programme est implanté sur le territoire français.

La liste des programmes retenus, avec les partenaires impliqués, sera publiée dès la notification des aides par le Comité d'engagement du FSOV.

### c) Confidentialité des projets et des résultats

Les projets seront tenus pour confidentiels durant leur phase de réalisation.

Si, dans le cas de la mise en œuvre de programmes de recherche appliquée novateurs, un partenaire estime qu'une partie des résultats doit rester confidentielle, alors ces éléments ayant vocation à demeurer confidentiels **doivent être clairement définis et identifiés dans la présentation du projet déposé**, afin que le Comité d'Engagement puisse en tenir compte lors de l'évaluation du projet. Le délai maximum de confidentialité sera de 18 mois après la fin du programme.

Le coordinateur s'engagera à remettre les rapports d'étape annuel ainsi qu'un rapport final complet, intégrant toutes les pièces justificatives prévues dans la convention de recherche, de façon à faciliter l'évaluation puis à l'issue du programme la communication des résultats par le Comité d'Engagement du FSOV.

Ce rapport final fera l'objet d'une publication.

### d) Règles de financements

Les coûts présentés dans la demande de financement sont en euros et peuvent concerner (liste limitative) :

- les frais d'expérimentation en laboratoire, en serre ou au champ, y compris les consommables, petits matériels et fluides associés,
- les achats de prestations de service,
- les frais de déplacement s'il y a lieu,
- les frais administratifs et de gestion dans la limite de 5% du budget,
- les salaires et charges salariales (hors salaires permanents et charges salariales de la fonction publique et des EPST. Pour les EPIC, le financement des temps des personnels impliqués dans le projet est plafonné à 20% du montant global) et coûts de main d'œuvre occasionnelle,
- les frais spécifiques liés à la nature même du projet (à justifier) - les frais d'investissement liés à la mise en œuvre du projet.

Le financement par le FSOV ne pourra pas servir à couvrir des frais d'investissement liés à d'autres projets. Dans le cas d'un investissement supérieur à 2000 €, le financement concernera uniquement la partie amortissable sur la durée du projet (l'amortissement qui peut être non linéaire) et imputable au projet. Des investissements, comme des voitures, des bâtiments, ... ne peuvent pas être financés.

La participation de partenaires au programme ne demandant pas d'aide au FSOV est possible.

Le coût des projets sera évalué par les demandeurs en euros HT. Les demandeurs ou partenaires partiellement ou non assujettis à la TVA devront le faire apparaître clairement. Les salaires et les charges salariales des demandeurs sont calculés hors taxe, quel que soit le régime d'assujettissement à la TVA de ceux-ci.

Le financement par le FSOV est en EUROS et pourra représenter jusqu'à 70% **du coût total du programme** (hors salaires de la fonction publique et EPST).

### e) Constitution du dossier

Pour répondre au présent appel à propositions, le coordinateur devra :

1. Faire parvenir obligatoirement une déclaration d'intention comprenant : le titre, les partenaires et un résumé de 300 mots **avant le vendredi 23 décembre 2022 minuit.**
2. Remplir le dossier de candidature joint en annexe, y inclus une lettre d'engagement dans le projet de chaque partenaire ou un accord de partenariat signé de chaque partenaire du projet.
3. Joindre une liste récapitulative des travaux déjà réalisés par les demandeurs et les partenaires sur le sujet et leurs collaborations passées (publications, contrats de recherche antérieurs).
4. Ajouter tout document complémentaire que les intéressés jugeront utile de fournir.

*L'absence d'un des éléments ci-dessus (1,2 et 3) et/ou d'informations détaillées concernant l'un des items du dossier de candidature conduit à l'irrecevabilité de la demande.*

**f) Modalités de sélection des dossiers**

Les projets devront être rédigés en français (ou à défaut en anglais avec un résumé en français) selon le formulaire joint accompagnés des documents complémentaires jugés utiles. Les fichiers électroniques correspondants devront être adressés par e-mail.

Ils devront parvenir impérativement **au plus tard le mardi 31 janvier 2023 (minuit heure de Paris)** à l'adresse suivante : **[fsov@semae.fr](mailto:fsov@semae.fr)**

Les dossiers arrivés hors délai et/ou incomplets ne seront pas étudiés.

L'appel retiendra les projets de recherche présentant un caractère innovant et ne présentant pas de recouvrement avec les travaux en cours ou déjà financés, en particulier dans le cadre du FSOV ou des actions retenues dans le cadre de projets CASDAR géré par FRANCEAGRIMER. Les projets devront expliciter le caractère opérationnel pour la sélection des résultats attendus.

Chaque dossier sera soumis au Comité scientifique du FSOV, tenu de respecter la stricte confidentialité du contenu du projet, afin d'en évaluer, notamment la solidité méthodologique, le caractère innovant et la faisabilité dans les délais impartis. Ce comité s'appuiera sur des avis d'experts indépendants tenus de respecter les mêmes règles de confidentialité.

Le Comité d'engagement du FSOV s'appuiera sur l'avis du Comité scientifique du FSOV afin de procéder au choix des programmes retenus et du montant de la subvention allouée. De plus, au-delà de la pertinence de la cohérence du projet avec le présent appel à proposition, la rigueur apportée à la gestion des programmes FSOV antérieurs (notamment vis-à-vis des justificatifs techniques et financiers requis) pourra également être considérée.

Tous les demandeurs seront avertis de la suite donnée à leur projet en juillet 2023.

Pour les projets retenus, une convention sera signée entre le coordinateur du projet retenu et SEMAE. Une convention de versement sera également établi avec tous les Partenaires du programme de recherche.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à :

Julien CONSTANT :

*Secrétaire Général du FSOV*

Tel. : 01.42.33.78.01 - Mobile : 06.63.69.69.45

**[fsov@semae.fr](mailto:fsov@semae.fr)**

\*\*\*

### **Protection des données à caractère personnel**

SEMAE accorde une importance de premier plan à la protection des données à caractère personnel que l'interprofession est susceptible de collecter et traiter, dans le cadre du présent appel à projets puis de la mise en œuvre des programmes de recherche soutenus par le FSOV, conformément à la réglementation applicable en la matière, notamment le Règlement européen 2016/679 sur la protection des données (RGPD) et la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée.

Afin d'assurer la protection des données à caractère personnel, et veiller à la bonne application de la réglementation en la matière, SEMAE a désigné un Délégué à la Protection des Données à caractère personnel, qui est joignable à cette adresse : [delegue\\_protection\\_donnees@semae.fr](mailto:delegue_protection_donnees@semae.fr), pour exercer, selon le cas, vos droits concernant vos données.